



Deménagement et vente du mobilier

Par **helene62**, le **08/09/2010** à **06:17**

Bonjour,

je compte changer de lieu d'habitation à la fin de l'année;

Pour éviter un déménagement trop cher, je souhaiterai vendre tous mes meubles à un dépôt-vente.

Je voudrai percevoir l'argent de suite' de cette vente, est ce que le propriétaire du dépôt-vente pourra satisfaire à ma demande?

Merci d'avance pour la réponse.

Par **mimi493**, le **08/09/2010** à **10:27**

C'est contractuel : il veut ou ne veut pas mais logiquement le fonctionnement d'un dépôt vente est que vous ne touchez de l'argent (moins la commission) que lorsque les biens sont vendus.

Sinon, vendez-les par petites annonces

Par **helene62110**, le **08/09/2010** à **17:35**

bonjour,

je vous remercie d'avoir répondu.

J'ai une collègue de travail qui a rencontré ce problème il y a quelques années lors d'un décès. Un dépôt-vente a racheté tout le mobilier et a payé cash soit la moitié de la somme évaluée.